



❑ Dispositions Employés :

Pour les niveaux 1B, 2B et 2C une revalorisation de 1,2% des "minimas" en 2026 :

- + 0,7% au 1er mars 2026 et + 0,5% au 1er juillet 2026

Pour les niveaux 3B et 3C une revalorisation de 1,25% des "minimas" en 2026 :

- + 0,75% au 1er mars 2026 et + 0,5% au 1er juillet 2026

Pour les niveaux 4B et 4C une revalorisation de 1,3% des "minimas" en 2026 :

- + 0,8% au 1er mars 2026 et + 0,5% au 1er juillet 2026

Passage du niveau 3B à 3C dès 10 ans d'ancienneté et du niveau 4B à 4C dès 20 ans d'ancienneté.

❑ Dispositions Encadrement :

Pour les niveaux 5A, 5B, 6A, 6B, 6C, 7A, 7B, 7C et 8 une revalorisation de 1% des "minimas" en 2026 pour les agents de maîtrise et les cadres

- + 0,8% au 1er janvier 2026 et + 0,2% au 1er mai 2026

Revalorisation du montant de la prime vacances des agents de maîtrise et cadres.

Pour les magasins ouverts exceptionnellement les deux derniers dimanches de décembre (journée entière), prime de 200€ pour les encadrants.

❑ Dispositions communes :

Renouvellement à titre temporaire de 12% du 1er avril 2026 au 31 mars 2027 (plafond 13 000€).

Remise supplémentaire de 10% sur les produits numériques (smartphone, tablette ou ordinateur) une fois par an du 1er avril 2026 au 31 mars 2027.

90 000 euros au fonds de solidarité répartis de la façon suivante :

- 70 000 euros consacrés aux dossiers de la commission et 20 000 euros pour les cas particuliers

**A vous de juger
si le compte y est !**

